



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements publics

Question orale n° 1068

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation budgétaire du centre hospitalier universitaire de Limoges. En effet, il apparaît, au vu du programme de médicalisation du système d'information (PMSI) de 1998, que le CHU de Limoges est sous-doté de plus de 57 millions de francs par rapport à la moyenne régionale compte tenu du rapport activités/moyens budgétaires ; il n'a reçu aucun crédit supplémentaire en 1999. Cette situation budgétaire risque d'avoir des répercussions préoccupantes sur la qualité des prestations offertes et la sécurité des patients. Il lui demande donc si une remise à niveau est prévue prochainement, par le biais notamment d'une dotation pérenne.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Alain Rodet a présenté une question, n° 1068, ainsi rédigée :

«M. Alain Rodet attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation budgétaire du centre hospitalier universitaire de Limoges. En effet, il apparaît, au vu du programme de médicalisation du système d'information (PMSI) de 1998, que le CHU de Limoges est sous-doté de plus de 57 millions de francs par rapport à la moyenne régionale compte tenu du rapport activités/moyens budgétaires ; il n'a reçu aucun crédit supplémentaire en 1999. Cette situation budgétaire risque d'avoir des répercussions préoccupantes sur la qualité des prestations offertes et la sécurité des patients. Il lui demande donc si une remise à niveau est prévue prochainement, par le biais notamment d'une dotation pérenne.»

La parole est à M. Alain Rodet, pour exposer sa question.

M. Alain Rodet. Madame la secrétaire d'Etat à la santé, au moment où le Gouvernement engage un effort significatif pour l'hôpital public, je voudrais évoquer devant vous la situation budgétaire du centre hospitalier universitaire de Limoges.

En effet, il apparaît, au vu des résultats du PMSI de 1998, que le CHU de Limoges est sous-doté de plus de 57 millions de francs par rapport à la moyenne régionale compte tenu du rapport entre les activités et les moyens budgétaires. Comparé à d'autres établissements de budget similaire, la différence dépasse les 90 millions de francs par an.

Sans vouloir déshabiller Pierre pour habiller Paul, quand on observe depuis plusieurs années l'évolution des budgets du CHU de Limoges par rapport à ceux des établissements de l'Assistance publique de Paris, par exemple, on relève une très forte distorsion un peu incompréhensible et très préoccupante.

De surcroît, ces chiffres ne tiennent pas compte des résultats du PMSI 1999, année durant laquelle le CHU de Limoges n'a reçu aucun crédit supplémentaire.

Cette situation, vous vous en doutez, risque d'avoir des répercussions difficiles sur la qualité des prestations offertes et sur la sécurité des patients, dans une région où l'hôpital public et le CHU de Limoges constituent vraiment le plateau essentiel du système de santé.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale.

Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale. Monsieur le député, vous appelez mon attention sur la situation budgétaire du centre hospitalier universitaire de Limoges, au regard notamment des

résultats issus du programme de médicalisation des systèmes d'information, le PMSI.

Je tiens à vous rappeler que l'utilisation du PMSI dans l'allocation de ressources est un critère parmi d'autres. Au niveau national, la fixation des dotations régionalisées de dépenses hospitalières repose sur différents critères: un indicateur de besoins de santé, qui mesure la surmortalité régionale en rapportant le nombre de décès observés au nombre de décès attendus, et c'est vrai que la région limousine est plutôt bien dotée de ce côté-là; un indicateur de consommation de soins hospitaliers, le ratio «dépenses hospitalières par habitant dans le secteur public», qui s'apparente à un indice de besoins de soins; un indicateur d'efficacité économique des établissements, la valeur en francs du point ISA mesuré par le PMSI, pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique; une valorisation des flux interrégionaux de patients. Je sais que l'hôpital de Limoges attire de nombreux patients qui recherchent des soins de qualité.

Au niveau régional, les agences régionales de l'hospitalisation procèdent également à une allocation de ressources entre établissements, tendant à réduire les inégalités. La valeur régionale du point ISA est une référence pertinente mais non exclusive, même pour les établissements de court séjour. Il est recommandé aux ARH de conduire une étude attentive de toutes les données médicalisées qui permettent de définir précisément l'activité des établissements et son évolution. Il est nécessaire de tenir compte également de l'analyse de gestion, fondée sur l'étude des comptes administratifs et de gestion, ainsi que de la situation patrimoniale et financière de chaque établissement avant d'arrêter le budget annuel. Les nouveaux SROS concourent également à la définition du budget de l'établissement.

Au vu des résultats du PMSI, l'établissement dont vous présidez le conseil d'administration présente, c'est vrai, au sein de la région du Limousin, un niveau de sous-dotation de 5,2 %. Je constate par ailleurs que l'établissement a su maîtriser ses dépenses dans la limite des crédits alloués et dégager un excédent net constant année après année, 14 millions de francs en 1996 et en 1997, 19 millions de francs en 1998 et 2 millions en 1999, ce qui traduit une excellente gestion, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire au directeur du CHU. La situation de l'établissement fait l'objet de toute l'attention de l'agence régionale de l'hospitalisation dans le cadre d'une politique de réduction, négociée et progressive, des inégalités de dotation. A ce titre, le CHU a bénéficié ces trois dernières années d'une redistribution importante de crédits au sein de la région Limousin. Cet effort a représenté 7,5 millions en 1998, 5,5 millions en 1999 et 6,7 millions en 2000.

Même si vous considérez que cela reste insuffisant au regard de vos besoins et des efforts dont le CHU est capable - j'en ai été témoin au moment de la tempête - pour jouer son rôle de pôle de référence au sein de la région, je note cependant que, pour l'exercice 2000, le CHU aura été le principal bénéficiaire des redéploiements effectués au sein de la région au titre de la correction des inégalités puisque 74 % du montant de cet effort lui aura été attribué.

Au total, les dépenses encadrées de l'établissement progressent de 2,32 % pour un taux moyen régional de progression des dotations au budget primitif 2000 de 1,94 %.

J'ajouterai que, dans le cadre des protocoles intervenus entre l'Etat et les organisations syndicales représentatives du personnel non médical hospitalier et des médecins, la région limousine disposera de moyens supplémentaires. A cet égard, et s'agissant de la répartition des 2 milliards de francs destinés à l'amélioration des remplacements, l'agence régionale de l'hospitalisation dispose dès maintenant d'une allocation de 27 millions de francs. Le CHU pourra être doté très rapidement de moyens nouveaux et pérennes pour faire face aux remplacements et, corrélativement, améliorer la qualité et la sécurité des soins.

Par ailleurs, les enveloppes du fonds de modernisation sociale de l'hôpital ont été abondées dans le cadre des protocoles qui ont été signés la semaine dernière, et les critères d'élection seront assouplis de façon à permettre une accélération de la modernisation engagée par les différents établissements. Je ne doute pas que le CHU de Limoges, compte tenu de l'excellence de sa gestion et de sa capacité à définir des projets pour répondre aux besoins de santé, saura s'emparer de cette opportunité et présenter très rapidement des dossiers qui lui permettront de bénéficier de ces enveloppes financières, abondées, je vous le rappelle, à hauteur de 800 millions de francs.

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Rodet.

M. Alain Rodet. Ce que nous souhaitons, madame la secrétaire d'Etat, c'est que le CHU de Limoges, qui a fait de gros efforts de gestion et de rationalisation, ne soit pas pénalisé précisément parce qu'il les a entrepris peut-être plus tôt que d'autres.

Tout ne se joue pas au niveau de la dotation régionale. Il y a en effet un effort à caractère national, et l'émotion avait été forte il y a quelques mois lorsque l'ancien directeur de l'ARH du Limousin, qui avait été sourd à nos

demandes de remettre la dotation à niveau, s'est empressé, lorsqu'il est devenu directeur d'un autre centre hospitalier universitaire, déjà au départ mieux doté que celui de Limoges, de demander une rallonge nationale. Cette façon de se comporter nous avait profondément choqués et avait créé, vous vous en doutez, une grande émotion au sein du conseil d'administration et des services du CHU.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1068

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1690

Réponse publiée le : 22 mars 2000, page 2307

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 mars 2000